

## IRAK

### Un an après la guerre, la situation des droits humains reste critique

Index AI : MDE 14/005/2004

ÉFAI

**Embargo : jeudi 18 mars 2004 (10 h 00 TU)**

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Un an après le début des hostilités en Irak, la promesse d'une amélioration des droits humains pour les citoyens irakiens est toujours loin d'être réalisée, selon un nouveau rapport d'Amnesty International.

Douze mois après l'invasion de l'Irak par les troupes de la coalition menée par les États-Unis, le peuple irakien continue de subir de graves atteintes aux droits humains. L'année dernière a vu quantité de personnes non armées mourir du fait d'un recours excessif, ou non nécessaire, à la force meurtrière par les troupes de la coalition lors de manifestations publiques, de contrôles à des points de passage ou d'opérations commando dans des habitations. Des milliers de gens ont été interpellés et maintenus en détention prolongée, souvent dans des conditions éprouvantes et sans que leur détention ait été reconnue. Beaucoup ont été torturés ou maltraités, certains sont décédés au cours de leur détention.

Le rapport d'Amnesty International (disponible en anglais sous le titre [Iraq : one year on the human rights situation remains dire](#), index AI : MDE 14/006/2004) fournit un certain nombre d'informations, rassemblées par Amnesty International à l'occasion de plusieurs séjours en Irak au cours de la période de l'immédiat après-guerre et dans l'année qui a suivi. Le rapport fait état de la violence et de l'insécurité auxquelles sont confrontés les Irakiens au quotidien.

*« La violence est endémique, à la fois sous la forme d'attaques par des bandes armées et d'exactions par les forces d'occupation ; Des millions de personnes subissent les conséquences de la destruction et du pillage des infrastructures, d'un chômage de masse et d'une grande incertitude face à leur avenir. Les gens ne croient pas ou peu à d'éventuelles poursuites en justice pour les auteurs présumés d'atteintes passées et présentes aux droits humains.*

*« Après une année de guerre, d'anarchie, de spirale de la violence et de difficultés économiques, les Irakiens font face à un*

*avenir incertain. Pour que l'année à venir soit meilleure que l'année passée, les forces d'occupation, les dirigeants politiques et religieux irakiens et la communauté internationale doivent s'engager vraiment à protéger et promouvoir les droits humains en Irak », a déclaré Amnesty International.*

Un an après le début des hostilités, des civils irakiens continuent d'être tués chaque jour. On estime à plus de 10 000 le nombre de civils irakiens tués depuis le 18 mars 2003, dont la mort au cours de la guerre ou durant la période d'occupation qui a suivi serait un résultat direct de l'intervention militaire en Irak. Il s'agit d'une estimation, les autorités ne souhaitant pas ou n'étant pas en mesure de répertorier les morts. *« Nous n'avons pas les capacités nécessaires pour établir une liste de toutes les victimes civiles »,* déclarait le général américain Mark Kimmitt à l'agence Reuters en février.

De nombreux civils ont semble-t-il été tués après un usage excessif de la force par les troupes américaines, ou ont été abattus dans des circonstances controversées. Des soldats américains ont, par exemple, abattu de nombreux manifestants irakiens à diverses reprises ; sept manifestants ont été tués à Mossoul le 15 avril 2003, au moins 15 à Fallouja le 29 avril et deux ont été abattus devant le palais républicain de Bagdad le 18 juin.

En novembre 2003, les militaires américains ont déclaré avoir payé un million et demi de dollars américains à des civils irakiens, en règlement de plaintes déposées par des victimes ou des proches de victimes pour préjudice corporel, mort ou dégradation de biens. Certaines des 10 402 plaintes enregistrées concerneraient des civils irakiens abattus ou gravement blessés par balles par des soldats américains sans raison apparente. En dehors de ces règlements en argent, toutefois, il semble que les familles des morts et des blessés aient peu de recours. Aucun soldat américain n'a été poursuivi en justice pour avoir tué illégalement des civils irakiens. Les tribunaux irakiens, du fait d'une décision prise en juin 2003 par l'autorité de Bagdad sous tutelle américaine, ne sont pas autorisés à traiter les affaires mettant en cause des soldats américains ou des membres de toute autre troupe étrangère ou des responsables étrangers en Irak. Dans les faits, les soldats américains opèrent en totale impunité.

Amnesty International a, à de nombreuses reprises, demandé que tous les homicides perpétrés en Irak sur des personnes civiles par les forces de la coalition fassent l'objet

d'enquêtes approfondies, indépendantes et impartiales et que les auteurs présumés d'homicides illégaux soient traduits en justice. À ce jour, aucune enquête indépendante ne semble avoir été menée.

Les civils irakiens sont aussi confrontés au danger sous la forme d'attaques, apparemment menées par des groupes armés qui, depuis le début de l'occupation, font de plus en plus partie du paysage irakien. Les attaques ont visé les militaires américains, le personnel de sécurité irakien, les postes de police contrôlés par des Irakiens, des dirigeants et des bâtiments religieux, le personnel des médias, des organisations non-gouvernementales et des agences des Nations unies. Elles ont causé la mort de centaines de civils. Si ces attentats faisaient partie d'une politique d'attaque systématique et généralisée de la population civile en Irak par une organisation quelconque, elles constitueraient des crimes contre l'humanité.

Amnesty International a appelé les groupes armés à mettre un terme à leur politique d'attaque de civils et de membres des organisations humanitaires internationales. Elle a également lancé un appel demandant que les auteurs présumés de ces crimes soient traduits en justice et jugés conformément aux normes internationales relatives aux droits humains.

Depuis le début de la guerre en Irak, Amnesty International a reçu de nombreuses informations venant d'Irakiens emmenés en détention par les forces de la coalition et dont les droits ont été violés. Certains ont été détenus sans jamais avoir été inculpés pendant plusieurs mois. Un certain nombre d'entre eux ont été torturés et soumis à de mauvais traitements. Pratiquement aucun n'a pu prendre contact rapidement avec un avocat ou des membres de sa famille ni obtenir que la légalité de sa détention soit examinée par un tribunal.

L'Autorité provisoire de la coalition (APC) reconnaît détenir environ 8 500 personnes. Toutefois, selon une organisation irakienne de défense des droits humains, il y aurait environ 15 000 détenus. La plupart sont considérés comme « détenus pour raisons de sécurité », c'est-à-dire impliqués ou soupçonnés d'implication dans des actions anti-coalition.

De nombreux détenus ont affirmé avoir été torturés et maltraités par les troupes américaines et britanniques au cours de leur interrogatoire. Parmi les méthodes employées, ils ont cité les coups, la privation prolongée de sommeil, le maintien dans des positions

douloureuses, parfois combiné à une exposition à de la musique très forte, le maintien prolongé d'un sac sur la tête et l'exposition à des lumières violentes. Pratiquement aucune de ces allégations de torture et de mauvais traitements n'a fait l'objet d'une enquête appropriée.

L'absence de loi et d'ordre continue d'être un souci majeur dans de nombreuses régions d'Irak. Les délégués d'Amnesty International ont été les premiers témoins de l'impact dévastateur de cette anarchie sur la vie des Irakiens ordinaires, qu'il s'agisse des actes de pillage, des morts par vengeance, des enlèvements et de la violence contre les femmes.

*« Veiller à ce que la justice s'applique est fondamentale pour les innombrables victimes de violations des droits humains perpétrées en Irak. Les Irakiens ont souffert pendant des dizaines d'années de graves atteintes aux droits humains perpétrées par leur gouvernement et d'exactions commises au cours de plusieurs conflits, notamment au cours de la guerre qui vient de s'achever et de l'immédiat après-guerre. »*

*« Des changements fondamentaux sont nécessaires au niveau du système juridique, de l'appareil judiciaire et de la justice pénale en Irak. Les droits humains doivent être au centre de tous les efforts de reconstruction de l'Irak. Faillir à protéger les droits humains dans le processus de changement serait trahir le peuple irakien qui a tant souffert dans le passé », a déclaré Amnesty International. ●*

**Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>**